

undefined - samedi 16 mars 2024

Votre région | Politique & Territoires

SAVOIE

Les femmes élues conseillées par la gendarmerie face aux violences

Laurence Veuillen



À l'invitation de la sénatrice Martine Berthet, l'association des femmes élues et anciennes élues de Savoie a rencontré des représentants de la gendarmerie pour une formation rapide sur le thème de la sécurité. Photo Le DL /L.V.

Des négociateurs de la gendarmerie ont partagé leur expérience avec l'association "Les Femmes élues et anciennes élues de Savoie". Un moment d'autant plus fort que les agressions contre les élus ne cessent d'augmenter. Les présentes ont témoigné dans ce sens.

Des agressions verbales, des insultes, des grossièretés... Presque toutes les femmes, présentes lors de cette réunion organisée par l'association des élues et anciennes élues de Savoie, témoignent avoir été victimes de violences au moins verbales. Sur le coup, chacune à sa manière a tenté d'y faire face, de trouver la bonne position mais ce jeudi 14 mars, des représentants de la gendarmerie leur ont donné des clés, des techniques et l'occasion d'en parler.

C'est la sénatrice Martine Berthet (LR) qui a proposé le thème de la sécurité pour cette rencontre. Parce que 2 600 maires ou élus ont porté plainte en 2023 en France après des agressions physiques ou verbales, soit une augmentation de 32 % sur un an. Parce que des faits très graves ont marqué ces dernières années et qu'une proposition de loi vient d'être votée par le Sénat et l'Assemblée nationale. La parlementaire témoigne des échanges très tendus auxquels elle a été confrontée lorsqu'elle était maire d'Albertville ou plus récemment. « Souvent sur des questions liées au plan local d'urbanisme ou à des problèmes de voisinage. »

Et de rapporter aussi l'attitude parfois inquiétante de certaines personnes qui s'approchent très près d'elle pour lui parler. « C'est un peu comme s'ils venaient vous chercher », a résumé le

négociateur de la gendarmerie venu faire profiter de son expérience aux membres de l'association "Les Femmes élues et anciennes élues de Savoie". « Vous pouvez lui dire : "Je ne me sens pas à l'aise, je préfère que vous restiez un peu plus loin de moi." Verbaliser les choses, c'est important. Si c'est possible, lui proposer de s'asseoir peut être aussi une bonne solution. » « Ou lui proposer de venir nous voir plus tard en mairie », a abondé une élue.

À chaque situation agressive évoquée par les participantes, les gendarmes ont apporté des pistes de solution : ton employé, techniques d'écoute, attitude miroir, vocabulaire respectueux, questions à poser. « Vos relations avec vos administrés et vos équipes relèvent clairement de la négociation », ont souligné les spécialistes devant des élues qui ont avoué ne pas avoir le réflexe d'aviser la gendarmerie des situations violentes qu'elles vivent. « Je suis maire de Montendry, la deuxième plus petite commune de Savoie », resituait Jacqueline Schenkl, présidente de l'association. « Doigts d'honneur, insultes, j'y suis confrontée régulièrement. » « Les élus des petits villages sont les plus exposés, confirmait le commandant Defrance, le patron de la gendarmerie en Tarentaise. Les incivilités à l'encontre d'un élu relèvent d'un délit pénal. Il faut contacter votre brigade locale de gendarmerie. » Et de conseiller aussi de faire appel au conciliateur de justice...

Autant d'informations qui ont paru très utiles aux élues et anciennes élues. Leur présidente Jacqueline Schenkl a d'ailleurs souhaité qu'une nouvelle réunion avec la gendarmerie soit organisée pour approfondir les techniques de négociation.

Les prochaines rencontres (réservées aux femmes) de l'association "Les femmes élues et anciennes élues de Savoie" auront pour thème le Lyon-Turin, puis les archives départementales. Plus d'informations sur www.acmsavoie.com

2 600 maires ou élus ont porté plainte en 2023 en France après des agressions physiques ou verbales, soit une augmentation de 32 % sur un an.





undefined - samedi 16 mars 2024

Votre région | Politique & Territoires

Une proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux

L.V.



La sénatrice Martine Berthet a profité de l'occasion pour présenter aux élus une proposition de loi renforçant la sécurité et la protection des maires et des élus locaux. Sur proposition du Sénat, ce texte vient d'être voté par les deux assemblées. Il reste à le publier ainsi que les décrets d'application. Dans les grandes lignes, la sénatrice a indiqué que ce texte « est une grande avancée face à la hausse des violences dont sont victimes les élus ». Cette loi permettrait d'élargir la pénalisation des agressions envers les élus, les anciens élus, leurs conjoints, leurs ascendants ou descendants en ligne directe, ou toute autre personne habitant à leur domicile. Seraient concernés les élus des collectivités locales et intercommunales mais aussi les conseillers départementaux et régionaux. « Elle rendra aussi possible aux élus d'avoir une prise en charge des frais nécessaires à la mise en œuvre automatique de la protection fonctionnelle des maires et de leurs adjoints. » Enfin, « elle prévoit la possibilité, lors des campagnes électorales, de faire entrer dans les comptes des campagnes les moyens utilisés

pour assurer la sécurité des candidats, à partir de six mois avant le scrutin et jusqu'au dernier tour ».